



Signataires : Angèle-Marie Habiyakare, Julien Nicolet-dit-Félix, Léo Peterschmitt, Sophie Bobillier, Marjorie de Chastonay, Céline Bartolomucci, Uzma Khamis Vannini, Emilie Fernandez, Yves de Matteis, Arber Jahija, François Baertschi, Skender Salihi, Jean-Marc Guinchard, Christian Steiner, Patricia Bidaux, François Erard, Christian Flury, Sébastien Desfayes, Thierry Arn, Thierry Cerutti, Jacques Blondin, Lara Atassi, Louise Trottet, Ana Roch

Date de dépôt : 7 octobre 2024

Proposition de motion

Garantissons une subvention TPG pour les moins de 25 ans et les bénéficiaires de l'AVS/AI !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- son vote du PL 13488, le 30 mai 2024, pour le financement par l'Etat des abonnements Unireso des moins de 25 ans et le rabais de 50% pour les bénéficiaires de l'AVS/AI sur les abonnements Unireso des transports publics genevois¹ ;
- le recours déposé le 20 septembre 2024 et son possible effet suspensif en cours qui fait peser une incertitude sur la mise en vigueur de ce projet de loi au 1^{er} janvier 2025, comme prévu par le Conseil d'Etat² ;
- l'incertitude de subventionnement des abonnements des transports publics genevois dès janvier 2025 des bénéficiaires du PL 13488,

¹ Vote nominal du PL 13488 su 30 mai 2024 :

<https://ge.ch/grandconseil/data/odj/030202/AN-PL13488.pdf>

² Genève : Deux députés PLR recourent contre la gratuité des TPG – 20 Minutes :

<https://www.20min.ch/fr/story/geneve-deux-deputes-plr-recourent-contre-la-gratuite-des-tpg-103193220>

invite le Conseil d'Etat

- à inciter les communes à maintenir une subvention TPG dans leur projet de budget 2025 pour un montant équivalent aux années précédentes ;
- à envisager un soutien financier de l'Etat aux communes pour permettre le maintien de cette subvention aux bénéficiaires du PL 13488.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 30 septembre 2024, Genève a eu la mauvaise surprise d'apprendre qu'un recours contre la gratuité pour les moins de 25 ans et le rabais de 50% pour les personnes à l'AVS/AI sur les abonnements des transports publics genevois a été déposé à la Chambre constitutionnelle par les députés PLR Yvan Zweifel et Adrien Genecand. Le motif des initiateurs de ce recours concerne une certaine incompatibilité de l'interprétation de l'alinéa 2 de l'article 81a sur les « Transports publics » de la Constitution fédérale³ stipulant que « les prix payés par les usagers des transports publics couvrent une part appropriée des coûts ».

La majorité de notre Grand Conseil a voté le 30 mai 2024 le PL 13488 qui octroie la gratuité des TPG aux jeunes de moins de 25 ans et le rabais de 50% aux personnes à l'AVS/AI. Le Conseil d'Etat a résonné en faveur de ces projets de lois par l'établissement d'un plan de mise en vigueur dès janvier 2025. Sur le site internet des TPG, la population a pu obtenir plus d'informations concernant son application⁴.

Jusqu'à fin 2023, les communes genevoises ont inclus dans leur budget 2024 une subvention envers leur population pour un abonnement TPG. Cette aide a été un grand soulagement pour la population. Depuis le vote de notre Grand Conseil, les communes ont pour la majorité décidé d'enlever, avec raison, une partie de cette ligne budgétaire pour les bénéficiaires du PL 13488 du fait que l'Etat a l'intention de prendre en charge une partie ou la totalité de ces coûts. Pour la majorité des communes, cette part budgétaire a été redirigée vers d'autre prestation envers la population. Les budgets se finalisent et se préparent à être votés à grands pas.

Cette situation de recours et l'approche des votes budgétaires posent plusieurs incertitudes concernant les aides octroyées aux jeunes, aux familles et aux seniors.

³ Article de la Constitution fédérale sur lequel repose le recours : RS 101 – Constitution fédérale de la Confédération suisse : https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1999/404/fr#art_81_a

⁴ Information des TPG sur la mise en place du PL 13488 « Pour des transports publics abordables en faveur des jeunes et des seniors », Abonnements Jeunes et AVS/AI dès 2025 : <https://www.tpg.ch/fr/abonnements-jeunes-et-avsai-des-2025#:~:text=Les%20jeunes%20et%20les%20b%C3%A9n%C3%A9ficiaires%20des%20prestations%20AVS/AI>

Cette présente motion va dans le sens de soulager les foyers en leur garantissant de garder au moins une subvention au travers des communes avec un soutien financier de l'Etat pour permettre ce réinvestissement pour l'abonnement des transports publics genevois. Ni la population genevoise ni les communes ne doivent porter les conséquences d'un recours. Nous ne pouvons pas laisser la population dans une telle incertitude.

Je vous invite, Mesdames les députées, Messieurs les députés, à soutenir et à voter en faveur de cette proposition de motion.

ANNEXE

Liste des subventions octroyées par les communes dans le budget 2024⁵

Commune	Montant (F) ^{****}		
	6-24 ans	25-63 ans	Dès 64 ans
Aire-la-Ville	150	100	100
Anières	200	100	100
Avully	/	100	/
Avusy	100	100	100
Bardonnex	150	150	150
Bellevue	50	100	100
Bernex	/	/	/
Carouge-Vélopartage	70	70	70
Cartigny	De 12 ans à 20 ans 100	/	/
Céligny	846	1173	1173
Chancy	100	/	100
Chêne-Bougeries	Dès 15 ans 200	200	/
Chêne-Bourg	/	/	/
Choulex	100	100	100
Collex-Bossy	/	50	200
Collonge-Bellerive	150	150	/
Cologny	150	150	150
Confignon	100	/	100
Corsier	150	150	150
Dardagny	/	/	/
Genève	100	/	100
Genthod	150	150	150
Grand-Saconnex	100	50	50
Gy	/	/	/
Hermance	60	/	60
Jussy	200	200	200
Laconnex	Dès 11 ans 100	/	100
Lancy	100	/	100
Meinier	50	50	50

⁵ Liste des subventions par commune pour 2024 : <https://webshop.tpg.ch/offre-commune>

Meyrin	100	Jusqu'à 30 ans 100	/
Onex	50	50	50
Perly-Certoux	100	/	/
Plan-les-Ouates	300	300	300
Pregny-Chambésy	150	100	150
Presinge	200	200	200
Puplinge	100	/	/
Russin	/	/	/
Satigny	Dès 10 ans 400	/	/
Soral	100	/	/
Thônex	/	/	/
Troinex	200	200	200
Vandœuvres	100	100	100
Vernier	150	/	100
Versoix	50	/	/
Veyrier	100	Jusqu'à 35 ans 100	/